

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérard, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY et Jean-Pierre MAHÉO

Absente avant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL

Absent : Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : Viviane FADEL

PROPRIÉTÉ 2 RUE DU STADE

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 20260709-08, votée le 07/09/2026, publiée le 08/09/2026 et reçue en Préfecture le 14/09/2026.

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de l'ensemble immobilier situé au 2 Rue du Stade l'ont contacté pour lui faire part de la vente de cette propriété.

Cet ensemble est composé de 3 maisons mitoyennes et un hangar avec dessertes en enrobé d'une contenance de 37a 88ca,

- Parcelles A760 : 3 maisons mitoyennes exposées Sud, en pierres sous ardoises fibrociment rénovées en 2006 présentant chacune 2 niveaux, comprenant au RdC une grande pièce avec cuisine équipée, un cellier et à l'étage 2 chambres avec salle d'eau et wc. Seule la maison centrale, inoccupée, a pu être visitée. Chauffage électrique. Diagnostics pour la vente non réalisés.

2 Maisons présentent une surface utile de 75m², la 3ème de 80m². Les loyers HC s'élèvent pour ces 3 maisons à 450 €, 470 € et 510 €



Implanté sur la parcelle ZS 87 : un hangar en parpaings sous couverture fibrociment, de 400m², servant de lieu de stockage accessible par une grande porte sectionnelle motorisée. Le Hangar dispose d'un coin aménagé cuisine, WC et d'une partie bureau.



La surface du bâti est de 230 m² utile pour les 3 maisons et 400 m² pour le hangar.

Monsieur le maire consulte l'assemblée pour l'achat ou non de cette propriété situé en plein centre bourg.

L'avis du domaine avait été demandé et avait été estimé le bien à 264 000 €. Le propriétaire en demande 270 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE de faire une offre au prix de 265 000 € aux propriétaires pour acquérir cet ensemble immobilier et de régler le montant en trois échéances.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes : pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS**

